

PRÉSENTATION DU PROJET

Le Conseil fédéral a adopté en 2015 un programme pilote de quatre ans (de 2018 à 2021) visant à améliorer durablement l'intégration, dans la formation et le marché du travail, des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire.

Il entend ainsi mieux exploiter le potentiel de ces travailleurs et réduire leur dépendance de l'aide sociale, en collaboration avec les cantons, les organisations du monde du travail et les organismes chargés de la formation professionnelle.

L'accès à une formation duale avec, à la clé, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) promet en effet une intégration professionnelle durable.

Objectifs:

Court terme:	Moyen terme:	Long terme:
▼ acquisition des compétences de base dans un domaine professionnel	▼ AFP ou CFC	▼ intégration professionnelle et autonomie financière

Les domaines professionnels du PAI sont, entre autres:

- > Alimentation et service
- > Bâtiment et construction
- > Automobile
- > Santé et service communautaire
- > Commerce et vente
- > Chimie
- > Agriculture
- > ...



PAI
PRÉAPPRENTISSAGE
D'INTÉGRATION VALAIS

CONTACT

> Laurent Jacquemin

Chef de section SCAI, EPASC
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny
027 606 77 47, laurent.jacquemin@epasc.ch

> Marie-Christine Roh

Coordinatrice du SAS, Office de l'asile
Zone industrielle 4, 1963 Vétroz
027 606 18 61, marie-christine.roh@admin.vs.ch

> Jonathan Corbillon

Coordinateur PAI, EPASC
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny
079 258 52 50, jonathan.corbillon@epasc.ch



Un projet pilote de la Confédération impliquant le canton, les organisations du monde du travail et les entreprises formatrices.



Service de la formation professionnelle
Service de l'action sociale
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Service de la population et des migrations

ORGANISATION

Les candidats fréquentent l'école professionnelle trois jours par semaine pour y développer les compétences et les connaissances nécessaires à une formation et travaillent en entreprise les deux jours restants :

Formation en écoles professionnelles (3 jours/semaine)

> Culture générale :

Langue et communication (9 périodes) > Français écrit
> Français oral
> Mathématiques
> Comportement et compétences personnelles

Société (7 périodes) > Culture et intégration
> Droit, politique et économie
> Environnement et santé

> Connaissances professionnelles

Branches techniques (8 périodes) > En fonction des professions

Stage pratique en entreprise (2 jours/semaine)



> Rôle du Service de la formation professionnelle (SFOP)

Le SFOP, au travers de l'école professionnelle Artisanat et Service Communautaire (EPASC) de Martigny organise des formations transitoires s'adressant à des jeunes de langues étrangères, hors scolarité obligatoire, par sa section des classes d'accueil et d'intégration (SCAI).

Les différentes écoles professionnelles du canton dispensent les connaissances professionnelles.



> Rôle du Service de l'action sociale (SAS)

Le Service de l'action sociale, par son Office de l'asile, a pour mission d'assurer l'hébergement, l'assistance, l'accès aux soins ainsi qu'aux mesures d'insertion et d'intégration en faveur des populations migrantes.

Pendant toute la durée du PAI, une personne de contact du SAS est à disposition des entreprises et des participants.



> Rôle des organisations du monde du travail

Les associations professionnelles et ORTRAs valaisannes soutiennent le projet en facilitant le lien entre le SFOP et le monde du travail en s'engageant à :

- > participer au développement du PAI dans des domaines professionnels spécifiques
- > informer les entreprises associées
- > contribuer à l'atténuation de la pénurie d'apprentis et de main d'œuvre.



POUR QUI ?

Ce projet permet à des personnes en droit de travailler d'acquérir les bases scolaires et professionnelles nécessaires pour accéder à un apprentissage de niveau AFP ou CFC.

Ces candidats, en voie d'intégrer une formation professionnelle, correspondent aux critères suivants > > >



personnes admises
à titre provisoire
(permis F)



réfugiés reconnus
(permis B)



âgés de 16 à 35 ans



niveau de langue
A2 à l'oral,
A1 à l'écrit



motivation
et potentiel

ENTREPRISES FORMATRICES

Les entreprises intéressées à participer à ce projet et à transmettre leurs compétences à de jeunes migrants peuvent :

- > Offrir des places de stage à raison de 2 jours par semaine

- > Signer un contrat de préapprentissage d'intégration avec le SFOP, le stagiaire et le coordinateur du PAI

- > Guider et intégrer les candidats au sein de leur entreprise

- > Prolonger l'accompagnement vers une formation professionnelle initiale